L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN..... $12 ; } payable d'avance
Do. TRIS FOIS PAR SEMAINE.. $10 ; }

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 10 MARS 1841.

POUR GOUVERNEUR :
HENRY JOHNSON.

La convention d'Etat a nommé hier, à l'unanimité, pour candidat à la place de gouverneur, M. *Henry Johnson*. Nous voyons avec d'autant plus de plaisir cette unanimité des patriotes de la réforme, qu'on avait cherché par tous les moyens possibles à jeter la division dans nos rangs.

CONVENTION D'ETAT.

La Convention des Démocrates Whigs de l'Etat de la Louisiane s'est réunie hier dans la salle de la Chambre des Représentans, sous la présidence pro-tem. du sieur de Walter Brashear de la paroisse de Ste. Marie.

M. Glendy Burke, de la paroisse d'Orléans, a demandé la nomination d'un comité de sept membres pour choisir les officiers de la Convention. Le président *pro tempore* a nommé en conséquence MM. Burke, Hoa, Dancy, Landry, J. Wells et Saffanders.

Ce comité, après quelques moments de délibération, a nommé pour officiers de la Convention, savoir :

PRESIDENT:
WM. BEBUYS.
VICE-PRESIDENTS:
E. WINCHESTER, N. LANDRY, W. BRASHEAR, N. DECLOUET, FRANKLIN HARDESTY et E. P. ELLIS.
SECRETAIRES:
A. W. PICHOT, J. R. THOMAS, C. M. Conrad, après quelques observations préliminaires, présente une résolution tendant à accorder aux paroisses, dans le choix d'un candidat pour gouverneur, autant de votes qu'elle a de représentans à la Législature, en donnant en outre à la paroisse ou aux paroisses formant un district sénatorial une voix additionnelle.—Adopté.

M. Claiborne présente une résolution additionnelle disposant que le candidat qui recevra la majorité absolue des votes de la Convention serait considéré comme le candidat des démocrates whigs de l'Etat pour la place de gouverneur, et qu'il devrait recevoir l'appui unanime et cordial de tous.—Adopté.

M. Hoa propose que les paroisses qui n'ont pas envoyé de délégués à cette convention soient représentées par les membres whigs [de la Législature] de ces paroisses.—Adopté.

Ensuite on a fait l'appel nominal des délégués par paroisses.

A l'appel de la paroisse de Jefferson, il s'est élevé une discussion sur la représentation de cette paroisse. On prétendait que les délégués n'avaient été nommés à cette ville que par quelques citoyens, et l'on mettait en question la valeur d'une pareille élection; lorsqu'une motion de M. Conrad est venue tout arranger. Il a demandé que l'on représentant et le sénateur de cette paroisse se joignissent aux délégués et l'assemblée y a consenti.

L'appel définitif a prouvé que toutes les paroisses de l'Etat étaient représentées à l'exception de celles de St. Bernard, de Plaquemines et d'une ou deux des paroisses les plus éloignées.

M. Dancy demande que la Convention suspende ses séances pendant une demi-heure afin que les délégués puissent se former en comité et rapporter ensuite leurs choix.

Après la suspension demandée, la Convention rentre en séance, et M. J. Porter demande que les paroisses soient appelées dans l'ordre et que les délégués donnent leur vote à haute voix.—Accordé.

Voici le résultat du vote :

Pour HENRY JOHNSON, Orléans, Jefferson, St. Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne, Iberville, St. Tammany, Ste. Hélène, Washington, Livingston, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Rte. Maïs, Lafayette, St. Landry et Calcasieu, Rapides, Caldwell et Catahoula, Claiborne, Madison et Caroll, St. Martin, Ouachita et Union —50 voix.

Pour JOSEPH BERNARD, Est et Ouest Baton Rouge —5 voix.

En conséquence HENRY JOHNSON a été déclaré dûment choisi pour candidat whig au poste de Gouverneur de l'Etat.

Sur motion de M. James Porter, HENRY JOHNSON est déclaré le choix unanime de la convention whig.

Sur motion de M. Elliott, un comité composé de trois membres est nommé par le président, avec mission d'informer M. Johnson de sa nomination. Membres du comité, MM. Elliot, Walker et Bullitt.

Sur motion, les remercîmens de l'assemblée sont offerts au président et aux autres officiers. Le procès verbal sera imprimé.

Sur motion, la Convention s'ajourne *sine die*.

AJOURNEMENT DE LA LEGISLATURE.

La législature d'Etat s'est ajournée lundi dernier, après une session de soixante quatre jours. Mais si elle a été courte, cette session s'est fait remarquer par une grande activité. Une quantité considérable de lois et de bonnes résolutions, la plupart d'un intérêt local, ont été adoptées. Si le peuple en général n'a pas à s'en louer beaucoup, les paroisses du moins ne se plaindront pas qu'on ait manqué envers elles de bienveillance et de générosité. Il est d'ailleurs une justice que nous devons rendre à nos législateurs; c'est qu'ils ne sont conformés aux recommandations d'économie qui leur avaient été adressées par le Gouverneur. Les appropriations de fonds en petit nombre ont été faites avec discernement et seulement dans des cas d'urgence. On ne saurait trop louer cet emploi sage et modéré du revenu public.

TERRES PUBLIQUES.

Nous avons publié dans notre numéro de Samedi, le rapport de M. Downs, président du comité chargé d'examiner les résolutions transmises par divers Etats sur les "terres publiques." Il est vraiment étrange qu'un document, dont l'esprit de parti a dicté chaque phrase, ait été accepté par le Sénat à la presque unanimité, surtout lorsque tout devait porter à le repousser, et les doctrines et les faits.

Par une incroyable inconséquence, l'honorable rapporteur déplore que cette question des terres publiques ait été traitée sous l'influence de l'esprit de parti, et son rapport n'est qu'un long manifeste où tout respire l'esprit de parti; manifeste où tout est mis en usage pour ce représenter la juste popularité de MM. Clay, Webster, Crittenden, Ewing et autres chefs du parti de la réforme, et pour glorifier en même temps les doctrines de MM. Benton, Calhoun et leurs amis. L'honorable rapporteur déplore qu'on ait mêlé à cette question l'esprit de parti, en même temps qu'il sacrifie tout à l'esprit de parti; en même temps qu'il torture les faits pour attaquer ses adversaires politiques et les rendre odieux dans l'esprit du peuple.

Notre intention n'est pas maintenant d'insister sur ce point; mais nous croyons devoir relever les erreurs palpables qui se sont glissées dans le rapport, après avoir toutefois exposé les divers systèmes qui sont en discussion.

Le premier système, celui de M. Clay, consiste en "une séparation du produit des terres publiques, des revenus du gouvernement général, et qu'une distribution égale en soit faite entre les divers Etats selon leurs proportions ordinaires et respectives dans les dépenses et charges générales," réservant cependant 12 1/2 pour cent sur le produit en faveur des Etats dans le territoire desquels les terres sont situées.

Le second, celui de M. Benton, consiste en "une loi de présomption, permanente future, contenant une clause pour réduire graduellement le prix des terres publiques qui ont été le plus long-temps exposées en vente, et enfin, cédant celles des terres qui sont restées invendues après avoir été offertes en vente, au plus bas prix, aux Etats dans lesquels elles sont situées."

Le troisième, celui de M. Calhoun, consiste à céder immédiatement (soit le 30 juin 1842), les terres publiques aux Etats dans lesquels elles sont situées, pourvu 1o. que les Etats s'engagent à payer aux Etats-Unis 65 pour cent sur le montant brut des ventes; 2o. que le minimum du prix sera graduellement réduit de cinq en cinq ans, pour les terres qui pendant un certain laps de temps n'auront pas trouvé acquéreur, de manière à pouvoir être successivement vendues $1—0, 75; 0, 50; 0 25; 0, 12 1/2.

Laissant à part et la question politique et la question de droit et ne considérant que l'avantage ou le désavantage qui doit en résulter pour la Louisiane il est facile de prouver que le premier système, repoussé par le comité, est le meilleur et que le dernier, recommandé par le comité, est le plus mauvais.

Voici le passage le plus opéré du rapport :

"Le bill original de distribution présenté par M. Clay, donnait 12 1/2 pour cent sur le produit des terres dans chaque Etat nouveau-Etat, à l'Etat dans lequel les terres étaient situées avant de faire la distribution générale à tous les Etats. Il est probable que cette clause, la seule dans ce bill qui soit favorable aux nouveaux Etats, dont elle assure dans le bill de distribution maintenant soutenu par M. Clay, et son auteur, sur ses résolutions des législateurs des trois Etats nouveaux-Etats, parlement nous, si les amendemens de M. Crittenden (la dernière forme du bill de distribution de M. Clay) au bill de présomption, ne font mention de ces 12 1/2 pour cent aux nouveaux Etats. En admettant même en forme d'argumentation que cette part-cite ait été accordée aux nouveaux Etats, quel en serait le montant et comparé à la clause aux Etats. Le bill de distribution et le bill de cession conditionnelle, prétendent l'un et l'autre qu'annulât l'un ou l'autre adopté, les 5 p. C. sur la vente des terres, maintenant allouée par la loi aux nouveaux Etats, dans lesquels elles sont situées respectivement, et désignés la Louisiane comme gouvernant et à donner longtemps retirés les fonds publiques pour les ameliorations internes, ne seront plus payés. En diminuant cet 5 pour cent des 12 1/2 il ne restera plus en réalité aux nouveaux Etats qu'une part entre de 7 1/2 pour cent seulement de ce qu'ils reçoivent maintenant; et si nous considérons qu'en cas adoption de cette dévé qui doit dans nous maintenant sur cette mesure, considérations à ce projet, les ventes seront moins nombreuses qu'elles ne le sont maintenant, on ne [illegible] 7 1/2 pour cent ne pourra pas [illegible] ne pouvant de ces 7 1/2 pour cent n'atteindrait même qu'à de longs intervalles, ne viendraient pas [illegible] pour cent conformément au mode actuel. La distribution ne doit être considérée que comme donnant cette nouveaux Etats qu'ils ont droit de 5 pour cent seulement, sur le produit de la vente des terres publiques, et cette 5 pour cent, sur les 17,000,000 d'acres de terres qui sont invendues dans la Louisiane ne produiraient au prix actuel que $1,062,500. Cette somme ne diffère être reçue que pendant l'espace de cent ans, RIEN ne recevrait que $10,625 par an.

La comédie qu'a fait de M. Calhoun offre de la manière, comme part entre aux nouveaux Etats, 30 pour cent sur le montant des ventes présidées 5 pour cent pour la nouvelle qui est maintenant allouée dans l'autre cas; et considérant, qu'en conséquence de la vente plus rapide sous ce système, considérant comme il est avec le principe de présomption et de graduation, et aussi parce qu'il serait plus sûr dans la direction exclusive des Etats respectifs, les autres 30 pour cent seraient plutôt ne-dessous qu'au-dessus de l'estimation par ce système—Alors la Louisiane recevrait par ce système 30 pour cent, sur la vente d'environ 17,000,000 acres de terres, ce qui formerait $6,375,000, et cela dans pendant 100 années, comme dans l'autre cas, le montant serait de $637,750 par année, ou pendant 50 années, ce qui serait plus probablement le cas, serait de $127,500 par an, laquelle somme considérant l'époque plus rapprochée à laquelle elle serait payée, augmenterait considérablement le montant réalisé comparé à l'autre calcul—Alors comme question de finances, la Louisiane comme Etat est très intéressé à voir prévaloir le principe pour la cession des terres publiques aux nouveaux Etats sur le principe d'une distribution d'icelles entre tous les Etats."

D'abord, rien ne prouve que le bill de M. Clay ait été modifié en ce qui concerne ces dons et demi pour cent, car les résolutions dont on excipe, ne portent que sur le principe même du système, ne sauraient renfermer les détails d'exécution. Du reste ce point n'offre en nulle difficulté puisque l'honorable rapporteur admet lui-même l'allocation de ces 12 1-2 pour cent hypothétiquement.

Nous ne parlerons pas des 9 1-2 pour cent que l'honorable rapporteur rais d'un trait de plume sous le curieux prétexte que les votes devant se faire beaucoup plus lentement dans le système de distribution que dans celui de cession, les 7 1-2 ne trouveront réduits à 5; bien que cette supposition produise une différence de $531,250 à l'avantage de bargoumentation du rapporteur.

Nous n'insisterons pas non plus sur le fait assez important (et que ne paraît pas avoir apprécié le comité) que les 12 1-2 pour cent, dans le système de distribution, sont *effectifs et réels*; tandis que les 35 pour cent qui restent aux Etats après, avoir payé 65 pour cent au gouvernement fédéral dans le système de cession ne représentent qu'un produit *brut* duquel il faudrait déduire les frais d'arpentage, de vente, &c.

Or, l'honorable rapporteur qui, sans doute, a particulièrement étudié la question et qui ne doit pas ignorer quels frais énormes entraînent les terres publiques, pourrait-il nous dire exactement ce qui resterait à l'Etat après avoir payé soixante cinq pour cent du produit brut aux Etats-Unis et ensuite les frais de toute nature? Pourrait-il affirmer qu'il resterait même 10 pour cent, même 5 pour cent aux Etats?

Mais ce qu'il y a de vraiment remarquable, c'est la manière avec laquelle l'honorable rapporteur groupe ses chiffres, sans se préoccuper le moins du monde des principes en vertu desquels il opère. Ainsi évaluant à 17,000,000 le nombre d'acres de terres qui se trouvent faire partie du domaine public dans le territoire de la Louisiane, il calcule que, dans le système de distribution de M. Clay, les sinq pour cent en sus de ce qu'on accorde à présent demeurent, aux prix actuel de $1 25 par acre, $1,062,500 dans une période de cent ans, tandis que dans les systèmes de cession de M. Calhoun les 30 pour cent en sus de ce qu'on accorde à présent demeurent *au même prix*, $6,375,000 dans une période de cinquante ans: bassant cette différence de temps sur les facilités qu'offrirait aux acheteurs la baisse graduelle de prix.

M. Downs n'a sans doute pas réfléchi que son système favori étant basé sur une baisse graduelle des prix, (de $1 25, prix actuel, jusqu'à $0 12 1/2), il ne pouvait sans inconséquence évaluer la totalité des terres au prix le plus élevé et que tous ses calculs reposant sur une base fausse ne sauraient donner qu'un résultat mensonger. En effet, n'est-il pas absurde d'évaluer la totalité des terres publiques à $1 25 tout en déclarant que ces terres devront successivement être vendues à $1; 0, 75; 0, 50; 0, 25 et 0, 12 1 Comment veut on que ce qu'on vend 12 cents produise $1, 25? Il est incontestable, en vérité, que le comité ait osé présenter au Sénat un tel travail, et que inconcevable encore que le Sénat l'ait adopté à une immense majorité!

Pour être rationel, M. le rapporteur aurait dû prendre un prix moyen pour base de son calcul; cinquante cents par exemple, et le résultat eut été bien moins favorable à son système, mais plus vrai. Rétablissons donc les calculs d'après ces données.

Dans le système de distribution de M. Clay, les 17,000,000 d'acres produiraient à $1 25 $21,250,000, et les 12 1/2 pour 100 revenant à l'Etat s'élèveraient à $2,656,250

Et même en supprimant les 2 1/2 pour cent comme l'a fait M. Downs pour compenser le retard des ventes. $2,531,250

Il resterait encore à l'Etat net $2,125,000

Dans le système de cession de M. Calhoun les 17,000,000 d'acres produiraient, à cinquante cents, terme moyen $8,500,000

En donnant au gouvernement général les 65 pour cent. 5,525,000

Il ne resterait que $2,975,000

Encore sur cette somme faudrait-il prélever les énormes dépenses auxquelles ces 17,000,000 d'acres seraient donné lieu.

Prétendra-t-on maintenant, en présence de ces faits, que le système de cession est le plus avantageux? Il est cependant nous n'avons pas encore abordé les objections les plus sérieuses. Ce sera l'objet d'un prochain numéro.

Dans son discours au parlement, la Reine d'Angleterre n'a fait aucune mention de l'affaire de la Caroline et de la question des frontières. Que signifie ce silence? Quelques personnes seraient tentées d'y découvrir une marque de dédain; mais il nous semble que cette conjecture est tout-à-fait dépourvue de fondement. Ne serait-ce pas plutôt que le gouvernement anglais, afin de se réserver toute liberté d'action, a voulu ne s'engager sur ces deux points par aucune manifestation publique? Au point où en sont les choses, cette supposition ne manque pas de probabilité. L'intention qui existe dans les relations entre les deux pays est loin d'être assez forte pour qu'elle puisse compromettre les négociations; d'ailleurs l'arrivée aux affaires d'une nouvelle administration et l'envoi à Londres d'un plénipotentiaire comme M. Clay sont les meilleures garanties d'un arrangement à l'amiable, qui ne peut manquer d'être honorable et satisfaisant pour notre pays.

(Rapporté pour l'Abeille.)

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Suite de la Séance du 8 mars 1841.

Sur motion de M. Guion, la Chambre accorde l'usage de son local à la Convention d'Etat.

M. Bryce demande la reconsidération de la résolution adoptée lundi, relative des sermons faits dans la paroisse de Caddo. Rejeté.

M. Swayne, sur nous de venir à des dépenses, fait un rapport qui est déposé sur le bureau. M. Conrad propose une résolution renvoyant certains documens de divers Etats à des comités chargés de soumettre un rapport au nouveau-Etat. Adopté. M. Crittenden, M. Conrad et M. Cottman sont nommés pour l'imprimer de l'Etat sont tous d'ouvrer une copie de ces documens à leur usage. Dépose sur le bureau.

Sur motion de M. Morse la Chambre s'occupe et adopte par 31 contre 1 le bill pour venir au secours de la ville de Nouvelle-Orléans.

La Chambre adopte le bill des dépenses.

M. Cottman présente une résolution tendant l'imprimer de l'Etat pour n'avoir que envoyé aux membres de la Chambre des comptes des communications des gouverneurs des différens Etats. Déposé indéfiniment sur le bureau : MM. F. D. Conrad et Sayre, sy, ni ayant que d'après les et remarques sur ce sujet l'imprimeur, ces communications avaient été envoyées à la Chambre et avaient problèmement [illegible]

M. Morse demande que la Chambre s'occupe des résolutions de Benn, relatives aux terres publiques; refusé par 49 contre 13.

Sur motion de M. Phillips, il est résolu à l'unanimité que la Chambre vote des remerciments à l'Orateur pour l'habileté et l'impartialité avec laquelle il a présidé. L'Orateur témoigne combien il est sensible à cette marque d'estime.

Sur motion de M. Wells, il est résolu que les et selon d'a dépens-s seront insérées au journal.

La comité rouvi n'étant rendu compte du Gouverneur pour lui demander qu'il n'avait aucun communication à faire à la Chambre et qu'il est connaître à la Chambre que la réponse du Gouverneur était négative, la Chambre s'ajourne indéfiniment après avoir voté des remerciements au greffier pour la manière avec laquelle il avait rempli ses devoirs.

☞ Pour les séances officielles de la Législature, voir la 4me. page.

MLLE. FANNY ELSSLER.

Lorsque la Mlle. Fanny Elssler à la seconde représentation a été fort brillant. La grâce, l'élégance, le sentiment exquis qu'elle déploie dans tout le rôle de la *Sylphide*, ont été plus généralement appréciés; aussi les applaudissemens ont-ils eu plus de vivacité que la première fois. La *Cracoviennes* a été un véritable triomphe, et Mlle. Elssler a dû reparaître après la chûte de rideau pour recevoir les bravos et les bouquets.

EXTERIEUR.

MEXIQUE.

Nous avons reçu par la goélette *Etrenité* venant de Siscl quelques nouvelles du Mexique qui ne sont pas d'une grande importance. Le département de Yucatan paraît s'être définitivement déclaré indépendant et Chiapas paraît suivi en du même état à la ville de suivre le même exemple, en se prononçant pour la constitution de 1824.

Deux arrivages de Matamores ne nous donnent aucune nouvelle digne d'être mentionnée.

[illegible] — Lundi dernier, par le régiment dit [illegible] Mr. Sabine, à Mobile. Charles Gerrale [illegible] 10 mars—1

ETAT DU TABAC.

Oct. le 1840.	Stock en mains	3710
	Reçu pendant les 3 derniers jours	3963
	Procédemment,	10037
		10733
	Expédié pendant les 3 dernier jours	1000
	Procédemment,	9033
		10033
	Stock en main,	700

☞ Le marché reste inactif et sans changement de prix. Nous entendons parler de quelques ventes de 4 à 5 p. C. Nous avons reçu 400 barils de tabac de Virginie, qui sont vendus à 4 et